

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2783

7 octobre 2014

SOMMAIRE

Ares Consulting S.à r.l.	133553	DIMlux S.A.	133543
BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l.	133538	Django Sailing S.A.	133543
BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l.	133538	Djedefre S.A. Holding	133544
BR Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.	133547	Drakensberg Capital 1 S.A.	133538
CAC Group S.à r.l.	133581	Dranber Assur S.A.	133543
Capula Luxembourg Limited	133547	Dugal S.A.	133543
CEREP Grosvenor S.à r.l.	133584	Dungog S.à r.l.	133541
Claude Constructions S.à r.l.	133548	Echotraffic	133544
ColFin Grand Cul-de-Sac Funding S.à r.l.	133547	Edeno S.A.	133543
ColFin Tour Eiffel S.à r.l.	133547	EDI TRADING Ltd	133544
Colony Retail Europe III S.à r.l.	133538	Emmedue S.A., SPF	133545
Compagnie Matic S.à r.l.	133582	Enviropallets Europe S.à r.l.	133545
Construction and Renovation Company S.à r.l.	133581	EOS Werner S.à r.l.	133544
Consualia Odin S.A.	133548	EPF Richmond Riverside S.à r.l.	133546
Crystal Development S.A.	133539	EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl	133542
Crystal Development S.A.	133539	EPGF Nevis S.à r.l.	133540
Crystal Development S.A.	133540	Eralda International, S.à r.l.	133542
Crystal Development S.A.	133539	ERT Luxembourg S.à r.l.	133545
Crystal Development S.A.	133540	Eternal Investments S.A.	133546
Crystal Development S.A.	133539	EUDECO - European Development Com- pany S.A.	133546
CZ2 Hunt S.à r.l.	133539	Europa Real Estate IV S.à r.l.	133548
Danube SCA SICAR	133540	Fermé-Lux s.à r.l.	133545
Data 4 Switzerland S.à r.l.	133541	Five Arrows Holding I	133571
DataEurope Management S.à r.l.	133541	Global Finance Sàrl SPF	133544
Data Managers S.à r.l.	133540	Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs- Conseils S.A.	133545
DB II Sàrl	133542	Greenerco S.A.	133555
DBLDFP (Luxembourg) Sàrl	133541	Martin Currie Global Funds	133546
Delta Lloyd L	133542	N1ghtfor S.à r.l.	133571
Deuxtec	133541	Northstar Group & Co S.C.A.	133558
Did Lux S.A.	133542	Rhw-Invest S.à r.l.	133550

BCP Cayman V-A OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.271.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 juillet 2014 que Monsieur Christopher PLACCA, né à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 10 septembre 1974, résidant professionnellement au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122186/15.

(140141222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

BCP Cayman V-AC OSUM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.270.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 juillet 2014 que Monsieur Christopher PLACCA, né à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 10 septembre 1974, résidant professionnellement au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122187/15.

(140141220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Colony Retail Europe III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 182.004.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014122268/13.

(140141100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Drakensberg Capital 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 173.076.

—
EXTRAIT

L'adresse de l'administrateur Stéphane Jallat est modifiée et se situe désormais au:

9, Vlamboom Crescent, Plattekloof ext. 3, ZA-007500 Parow-Cape Town

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122665/11.

(140140847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Crystal Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.907.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014122359/9.
(140140285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Crystal Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.907.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014122360/9.
(140140286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Crystal Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.907.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung, welche außerordentlich am 4. August 2014 abgehalten wurde

Die Mitglieder des Verwaltungsrates Herr Luc HANSEN, Herr Pierre LENTZ und Herr Reno Maurizio TONELLI informieren die Generalversammlung von ihrer Kündigung der jeweiligen Verwaltungsratsmandate. Die Generalversammlung nimmt die Kündigung der Verwaltungsratsmitglieder zur Kenntnis.

Der Aufsichtskommissar Lozano S.A., informiert die Generalversammlung von der Kündigung seines Mandates. Die Generalversammlung nimmt die Kündigung des Aufsichtskommissars zur Kenntnis.

Luxemburg, den 4. August 2014.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Référence de publication: 2014122358/15.

(140140284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Crystal Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.907.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014122361/9.
(140140287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

CZ2 Hunt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 162.400.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014122369/12.

(140140401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Crystal Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.907.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014122362/9.
(140140288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Crystal Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 147.907.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014122363/9.
(140140289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Danube SCA SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.983.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 août 2013.
Référence de publication: 2014122374/12.
(140140922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Data Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiënerie.
R.C.S. Luxembourg B 169.850.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faiënerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1^{er} août 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la société
Signature
Référence de publication: 2014122639/13.
(140141320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

EPGF Nevis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 171.973.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signature
Un mandataire
Référence de publication: 2014122697/11.
(140141287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

DataEurope Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 169.875.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014122641/13.

(140141142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Data 4 Switzerland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CHF 25.200,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 180.710.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014122640/13.

(140141146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

DBLDFP (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 135.729.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122656/9.

(140141265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Deuxtec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.883.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122660/10.

(140141224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Dungog S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122650/9.

(140141316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

DB II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.683.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2014122654/12.

(140140547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Delta Lloyd L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 24.964.

Extrait du Conseil d'Administration du 9 mai 2014

Le Conseil d'Administration prend note de la démission d'Alex Otto de son poste d'administrateur avec effet au 9 mai 2014. Le Conseil d'Administration coopte Rob van Mazijk, résidant professionnellement à Amstelveen 6, NL-1000 BA AMSTERDAM, au poste d'administrateur avec effet au 3 juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122658/13.

(140141207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Did Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.584.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122661/9.

(140140319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

EPGF Finance (Luxembourg), Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 83.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122696/10.

(140140516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Eralda International, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 97, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 96.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122701/10.

(140141093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Django Sailing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 109.934.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juillet 2014

- Il est décidé de transférer le siège de la société du 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122663/12.

(140140385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

DIMlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.279.

Les comptes annuels au 31-12-2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122662/9.

(140140768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Dranber Assur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8826 Perlé, 38, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 162.551.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122666/10.

(140140561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Dugal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 05/08/2014.

Référence de publication: 2014122668/10.

(140141389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Edeno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014122686/13.

(140141402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Echotraffic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 177.642.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122685/9.

(140141363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Djedefre S.A. Holding, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.352.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122664/9.

(140141099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

EDI TRADING Ltd, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 161.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122687/10.

(140140659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

EOS Werner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 160.788.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4.08.2014.

EOS Werner S.à r.l.

Représentée par Mr. Egor NOSKOV

Référence de publication: 2014122693/12.

(140140484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Global Finance Sàrl SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.956.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par l'associé unique en date du 25 juillet 2014, il résulte que les mandats de gérant de Messieurs Jamshid AHMADI NIRI et Hamed AHMADI NIRI ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Global Finance Sàrl SPF

Référence de publication: 2014122758/14.

(140140612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 84.467.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2014

Il résulte du procès-verbal que:

L'assemblée générale nomme réviseur pour l'exercice 2014 la société RMS AUDIT Luxembourg S.à r.l. avec siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, Place Winston Churchill.

Luxembourg, le 5 juin 2014.

Pour extrait conforme

GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES INGENIEURS-CONSEILS SA

Référence de publication: 2014122759/14.

(140140726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Emmedue S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 44.739.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122690/10.

(140141032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Enviropallets Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.002.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122692/9.

(140140831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

ERT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.460,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.256.

—
Le siège social actuel de RESEAUX TEL LUX S.A., associée de la Société, est le suivant: 3 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122706/11.

(140141290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Fermé-Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 162, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.632.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122724/10.

(140141168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

EPF Richmond Riverside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 134.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.
EPF Richmond Riverside S.à r.l.
Richard Crombie / Mark J. Doherty
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014122694/13.

(140140599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Eternal Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 94.485.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014122707/13.

(140140742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

EUDECO - European Development Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 106.111.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2014.
Pour compte de EUDECO S.A.
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014122708/12.

(140140851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 65.796.

L'Assemblée générale Annuelle du 30 juillet 2014 à 11.00 heures tenue au siège social a décidé de:
- de réélire M. Henry Kelly, M. Toby Hogbin, M. Paul Hughes, et Mme Sheena Kelman en tant qu'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle de 2015.
- de réélire Deloitte Audit Sàrl, Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprise Agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.
Pour State Street Bank Luxembourg S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2014122978/16.

(140141038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Capula Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 160.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 160.145.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014122246/10.

(140140949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

ColFin Grand Cul-de-Sac Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 179.985.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014122275/12.

(140141002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

ColFin Tour Eiffel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 187.353.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faiencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1^{er} août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014122276/13.

(140141110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

BR Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 2.334.720,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.658.

1. Il est à noter qu'en date du 28 novembre 2013 la dénomination sociale de l'associé de la Société, MGP Japan Core Plus (Lux) S.à r.l., a été changée à BR Japan Core Plus (Lux) S.à r.l.

2. Il est à noter que Monsieur Gregory John Lapham, gérant de la Société, a changé d'adresse professionnelle de Suite 1608, Three Pacific Place, No. 1 Queen's Road East, Hong Kong à 16/F Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong, China avec effet au 4 avril 2014.

3. *Extrait des résolutions des associés du 30 juin 2014:*

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative dont le siège social est situé 400 route d'Esch, L - 1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 1^{er} août 2014.
Pour BR Japan Core Plus TMK Holdings S.à r.l.
Bernardine Vos
Gérante

Référence de publication: 2014122215/23.

(140140524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Consualia Odin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 161.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122286/10.

(140141017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Claude Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 36.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122339/9.

(140140447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Europa Real Estate IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.857.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED

- "Europa Fund IV (No. 1) L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 15 Sloane Square, London SW1W 8ER, United Kingdom,

here represented Mr Gilles FRANÇOIS, employé, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in London, on J

- "Europa Fund IV (No. 2) L.P.", a limited partnership incorporated under the laws of England, having its registered office at 15 Sloane Square, London SW1W 8ER, United Kingdom,

here represented Mr Gilles FRANÇOIS, previously named,

by virtue of a proxy, given in London, on

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole partners of "Europa Real Estate IV S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172857, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary on 8 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 3066, dated 20 December 2012. The articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on 17 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2240 dated 12 September 2013.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of three hundred and sixty thousand euros (EUR 360,000.-) so as to raise it from its current amount of seven hundred and sixty thousand euros (EUR 760,000.-)

up to one million one hundred and twenty thousand euros (EUR 1,120,000.-) through the issue of three hundred and sixty thousand (360,000) shares, having a nominal value of having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

The new shares are subscribed by the shareholders and paid up by paid up by a contribution in cash of a total amount of three hundred and sixty thousand euros (EUR 360,000.-).

Subscription and payment

Subscribers	Number of shares subscribed
1) "Europa Fund IV (No. 1) L.P.", prenamed;	180,000
2) "Europa Fund IV (No. 2) L.P.", prenamed;	180,000

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 6 of the Company's Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The subscribed capital is fixed at one million one hundred and twenty thousand euros (EUR 1,120,000.-) divided into one million one hundred and twenty thousand (1,120,000) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred euro.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Sole Shareholder, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt et un juillet.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU

- «EUROPA FUND IV (No. 1) L.P.», un «limited partnership» constituée sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 15 Sloane Square, Londres SW1W 8ER, Royaume Uni,

ici représentée par Monsieur Gilles FRANÇOIS, employé, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le

- «EUROPA FUND IV (No. 2) L.P.», un «limited partnership» constituée sous les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 15 Sloane Square, Londres SW1W 8ER, Royaume Uni,

ici représentée par Monsieur Gilles FRANÇOIS, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le

Les procurations signées ne varientur par les comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes sont les associées uniques de «Europa Real Estate IV S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172857, constituée suivant acte notarié en date du 8 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 3066 daté du 20 décembre 2012. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 19 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2240 daté du 12 septembre 2013.

Lesquelles comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000.-) afin de le porter de son montant actuel de sept cent soixante mille euros (EUR 760.000.-) à un million cent vingt mille euros (EUR 1.120.000.-) par l'émission de trois cent soixante mille (360.000) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par les associés et payées par un apport en numéraire pour un montant total de trois cent soixante mille euros (EUR 360.000.-).

Souscription et paiement

Toutes les trois cent soixante mille (360.000) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par les associés actuels de la Société comme suit:

Souscripteurs	Number of shares subscribed
1) "Europa Fund IV (No. 1) L.P.", prenamed;	180.000
2) "Europa Fund IV (No. 2) L.P.", prenamed;	180.000

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à un million cent vingt mille euros (EUR 1.120.000.-) divisé en un million cent vingt mille (1.120.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et Passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. FRANCOIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10401. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014122676/118.

(140140558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Rhw-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, hall 4, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 189.184.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den dreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Roland WILLEMS, Elektromeister, wohnhaft in D-54331 Pellingen, Trierer-Strasse 24.

Welcher Kompagent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "RHW-Invest S.à r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Sandweiler.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung von allgemeinen Dienstleistungen.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls die Beteiligung unter jedweder Form an inländischen und ausländischen Gesellschaften.

Sie kann an der Gründung, der Entwicklung und der Kontrolle jedes Unternehmens teilhaben bzw. diese Unternehmen beraten. Sie kann alle Wertpapiere und Rechte durch den Kauf von Beteiligungen, durch Einlagen, durch Unterzeichnung, durch Zeichnungsverpflichtungen oder Optionen, durch Handel oder sonstige Weise erwerben oder durch Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann den Unternehmen, an denen sie sich beteiligt, Darlehn, Vorschüsse, Garantien, Bürgschaften gegenüber dritten geben, oder Unterstützungen jedweder Art erteilen.

Zweck der Gesellschaft ist zudem der Erwerb, der Besitz, die Kontrolle, die Verwaltung und die Entwicklung von Dienstleistungs- und Produktmarken sowie jeder sonstigen geistigen Eigentumsrechte.

Die Gesellschaft kann auch im eigenen Namen Grundeigentum erwerben, verwalten und verpachten.

Die Gesellschaft kann des weiteren alle Geschäfte und Rechtshandlungen, die sich im Rahmen ihrer Tätigkeit ergeben und der Erfüllung ihres Zweckes dienlich sind, sowie z. B. durch die Aufnahmen von Darlehen, Bürgschaften mit und ohne Sicherheitsleistungen in jedweder Währung und die Erteilung von Darlehen und Bürgschaften an die Beteiligten Gesellschaften durchführen.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Roland WILLEMS, Elektromeister, wohnhaft in D-54331 Pellingen, Trierer-Strasse 24.

Art. 7. Zur Abtretung von Geschäftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf es der Genehmigung der Generalversammlung, in welcher wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten sein müssen.

Die Übertragung der Geschäftsanteile an Nichtgesellschafter infolge Sterbefalls bedarf der Zustimmung von Gesellschaftern, welche drei Viertel der den Überlebenden zustehenden Rechte vertreten.

Die laut Absatz 2 vorgesehene Zustimmung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile, sei es an Reservaterben, sei es an den überlebenden Ehegatten oder, soweit dies durch die Statuten vorgesehen ist, an die andern gesetzlichen Erben übertragen werden.

Die Erben sowie die durch Verfügung von Todeswegen eingesetzten Vermächtnisnehmer, welche obige Zustimmung nicht erhalten, sowie auch keinen Abnehmer gefunden haben, welcher die vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt, können die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft veranlassen und zwar drei Monate nach einer Inverzugsetzung, die den Geschäftsführern durch den Gerichtsvollzieher zugestellt und den Gesellschaftern durch Einschreibebrief durch die Post zur Kenntnis gebracht wird.

Innerhalb der besagten Frist von drei Monaten können die Geschäftsanteile des Verstorbenen jedoch erworben werden, entweder durch die Gesellschafter, unter Vorbehalt der Bestimmungen des letzten Satzes von Artikel 199 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen, oder durch einen von ihnen genehmigten Dritten, oder auch durch die Gesellschaft selbst, wenn sie die Bedingungen erfüllt, welche von einer Gesellschaft zum Erwerb ihrer durch sie verausgabten Wertpapiere verlangt werden.

Der Rückkaufpreis der Geschäftsanteile wird auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten Jahre, und wenn die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre aufzuweisen hat, auf Grund der Bilanz des letzten oder derjenigen der zwei letzten Jahre berechnet.

Wenn kein Gewinn verteilt worden ist, oder wenn keine Einigung über die Anwendung der im vorhergehenden Absatz angegebenen Rückkaufgrundlagen zustande kommt, wird der Preis im Uneinigkeitsfalle gerichtlich festgesetzt.

Die den Geschäftsanteilen des Erblassers zustehenden Rechte können nicht ausgeübt werden, bis deren Übertragung der Gesellschaft gegenüber rechtswirksam ist.

Die Abtretungen von Geschäftsanteilen müssen durch notariellen oder Privatvertrag beurkundet werden.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie, gemäß Artikel 1690 des bürgerlichen Gesetzbuches, der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe ab geändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

133553

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Roland WILLEMS, Elektromeister, geboren in Trier (Deutschland), am 14. Oktober 1966, wohnhaft in D-54331 Pellingen, Trierer-Strasse 24.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach, Hall 4.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. WILLEMS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1442. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014123103/145.

(140141585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Ares Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 189.036.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Paul SCARCERIAUX, informaticien, né à Jemappes (Belgique) le 13 janvier 1964, demeurant à L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon,

ici représenté par Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

2. Madame Emmanuelle PETIT-BARREAU, professeur, née à Charleroi (Belgique), le 27 octobre 1966, demeurant à L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon,

ici représenté par Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la gestion et la réalisation de projets informatiques pour compte de tiers; la réalisation et la vente de produits informatiques, le conseil en gestion et en marketing des entreprises et services publics ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières en rapport direct ou indirect avec son objet social.

Elle pourra enfin s'intéresser par voie de financement, de prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de ces participations.

Art. 3. La société prend la dénomination de «Ares Consulting S.à r.l.» société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.
Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et libération:

Les CENT (100) parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Paul SCARCERIAUX, prénommé	
Quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2. Madame Emmanuelle PETIT-BARREAU, prénommée	
Une part sociale	<u>1</u>
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Exercice social

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mille quatorze.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de MILLE EUROS (EUR 1.000,00).

Décision des associés

Les comparants, représentant la totalité du capital social, ont ensuite pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul SCARCERIAUX, prénommé.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par sa seule signature.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-1249 Luxembourg, 10, rue du Fort Bourbon.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 juillet 2014. Relation: MER/2014/1484. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Beringen, le 29 juillet 2014.

Référence de publication: 2014123897/98.

(140137517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Greenerco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 189.030.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit juillet

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Yves SCHMIT, comptable, né à Esch-sur-Alzette le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

Lequel comparant dûment représenté, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «GREENERCO S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000.- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2015

Souscription et libération

Toutes les trois cent dix actions sont souscrites en numéraire par le comparant Monsieur Yves SCHMIT, préqualifié.

Preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires aux comptes à un.

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Yves SCHMIT, comptable, né à Esch-sur-Alzette le 14 mars 1972, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: G.T. Management S.à r.l. ayant son siège social à L-8528 Colpach-Haut, 2, Aline an Emile Mayrischstrooss. R.C.S. Luxembourg B140.570.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2020.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: SCHMIT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/07/2014. Relation: EAC/2014/10514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124290/166.

(140137310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Northstar Group & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 188.634.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of July

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "Northstar Group and Co S.C.A" (the "Company"), a société en commandite par actions, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B188634 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 3rd July 2014 by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The articles of association of the Company (the "Articles") have not yet been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"). The Articles have been amended for the last time on 24 July 2014 since the Company's incorporation and have not been published in the Mémorial yet.

The meeting elects as Chairman Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

The shareholders represented (the "Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the Shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary.

The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

It appears from the attendance list that 100% of the share capital of the Company are represented in this extraordinary general meeting. The Shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Creation of new classes of shares (the "New Classes of Shares").

2. Conversion of the current Shares (as defined in the Articles) into New Classes of Shares.

3. Capital increase of the Company's share capital by an amount of four million two hundred and seventy-six thousand five hundred and thirty British Pounds and fourteen pence (GBP 4,276,530.14) in order to raise it from its current amount of twenty-four thousand six hundred and sixty-eight British Pounds and twenty-five pence (GBP 24,668.25) to four million three hundred and one thousand one hundred and ninety-eight British Pounds and thirty-nine pence (GBP 4,301,198.39) by creating and issuing a total number of four hundred and twenty-seven million six hundred and fifty-three thousand fourteen (427,653,014) limited shares with a nominal value of one British penny (GBP 0.01) each divided into new sub-classes of shares and related share premium and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the resolutions (the "New Shares").

Subscription and payment of the New Shares.

4. Cancellation of the current authorised capital clause and creation of an authorised capital and introduction of an authorised capital clause in the Articles.

Declaration by the Shareholders that they have received and accepted a report (the "Authorised Capital Report") issued by the board of managers of the unlimited shareholder acting as general partner of the Company (the "Unlimited Shareholder") (as required by article 32-3 (5) of the law dated 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") in relation to the introduction of a new authorised capital clause in the Articles and the possibility given to the board of managers of the Unlimited Shareholder acting as general partner of the Company to limit or cancel the shareholders' preferential subscription rights.

5. Full amendment and restatement of article 5 of the Articles (Share capital).

6. Full amendment and restatement of article 6 of the Articles (Shares).

7. Full amendment and restatement of article 16 of the Articles (Allocation of profits, Distributions).

8. Full amendment and restatement of article 17 of the Articles (Distribution and liquidation).

9. Insertion of a new article 19 of the Articles (Definitions).

10. Miscellaneous.

Then the general meeting of Shareholders, after deliberation, unanimously approves the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to create one class of unlimited shares ("action de commandité", the "Unlimited Shares" or "Class C Shares") and the following new classes of limited shares:

- class A1 shares (the "Class A1 Shares");
- class A2 shares (the "Class A2 Shares");
- class A3 shares (the "Class A3 Shares");
- class B1 shares (the "Class B1 Shares");
- class B2 shares (the "Class B2 Shares");
- class B3 shares (the "Class B3 Shares");
- class P1 shares (the "Class P1 Shares");
- class P2 shares (the "Class P2 Shares"); and
- class P3 shares (the "Class P3 Shares"),

each having a nominal value of one British penny (GBP 0.01) and having the rights and obligations as set out in the Articles as amended by the following resolutions.

Second resolution

The Shareholders resolve to convert the current Ordinary Shares into two million four hundred and sixty-six thousand seven hundred and forty-five (2,466,745) Class B1 Shares and the current Management Shares into eighty (80) Unlimited Shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of four million two hundred and seventy-six thousand five hundred and thirty British Pounds and fourteen pence (GBP 4,276,530.14) in order to raise it from its current amount of twenty-four thousand six hundred and sixty-eight British Pounds and twenty-five pence (GBP 24,668.25) to four million three hundred and one thousand one hundred and ninety-eight British Pounds and thirty-nine pence (GBP 4,301,198.39) by creating and issuing a total number of four hundred and twenty-seven million six hundred and fifty-three thousand fourteen (427,653,014) limited shares (collectively referred as the "New Shares") divided into classes of shares as stated below, each having a nominal value of one British penny (GBP 0.01) and with a share premium of a global amount of forty-seven million one hundred and twenty seven thousand two hundred and fifteen British Pounds and sixty-one pence (GBP 47,127,215.61) relating to the relevant alphabetical series of shares and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions, through a contribution in cash.

The New Shares are issued as follows:

- fifty-three thousand three hundred and thirty-three (53,333) Class A1 Shares;

- fifty-three thousand three hundred and thirty-four (53,334) Class A2 Shares;
- fifty-three thousand three hundred and thirty-three (53,333) Class A3 Shares;
- one hundred and thirty-nine million three hundred and thirty-four thousand twenty eight (139,334,028) Class B1 Shares;
- one hundred and forty-one million eight hundred thousand seven hundred and seventy-three (141,800,773) Class B2 Shares;
- one hundred and forty-one million eight hundred thousand seven hundred and seventy-four (141,800,774) Class B3 Shares;
- one million five hundred and nineteen thousand one hundred and forty-six (1,519,146) Class P1 Shares;
- one million five hundred and nineteen thousand one hundred and forty-six (1,519,146) Class P2 Shares; and
- one million five hundred and nineteen thousand one hundred and forty-seven (1,519,147) Class P3 Shares.

Northstar Manager S.à r.l., being the Unlimited Shareholder of the Company decides to waive and, to the extent appropriate, to cancel its preferential rights to subscribe to the New Shares under this resolution in accordance with article 32-3 of the 1915 Law.

Northstar Holdings Cayman Ltd. declares to subscribe for all of the New Shares. Such New Shares issued are paid up by a contribution in cash for a total amount of fifty-one million four hundred and three thousand seven hundred and forty-five British Pounds and seventy-five pence (GBP 51,403,745.75) out of which: (i) four million two hundred and seventy-six thousand five hundred and thirty British Pounds and fourteen pence (GBP 4,276,530.14) are allocated to the share capital of the Company and (ii) forty-seven million one hundred and twenty-seven thousand two hundred and fifteen British Pounds and sixty-one pence (GBP 47,127,215.61) are allocated to the Share Premium Accounts of the Company (as defined in the Articles as amended by the following resolutions) in accordance with article 5.4 of the Articles as amended by the following resolutions. The share premium shall be allocated as follows: (i) forty-five million five hundred and twenty-eight thousand eight hundred and fifteen British Pounds and sixty-one (GBP 45,528,815.61) shall remained attached to the Preference Shares, (ii) one million five hundred and ninety-eight thousand four hundred British Pounds (GBP 1,598,400.-) shall remained attached to the Class A Ordinary Shares.

The proof of the existence of such contribution has been produced to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to delete and cancel the existing share capital clause and to create a new un-issued but authorised capital and to fully amend and restate article 5 of the Articles (Share capital), which shall read as follows:

5. "Share capital.

5.1 The subscribed share capital of the Company is four million three hundred and one thousand one hundred and ninety-eight British Pounds and thirty-nine pence (GBP 4,301,198.39) divided into eighty (80) shares ("actions de commandité", the "Unlimited Shares" or "Class C Shares") held by the unlimited shareholder and the following shares ("actions de commanditaire", the "Limited Shares") held by the limited shareholders:

- 5.1.1 fifty-three thousand three hundred and thirty-three (53,333) class A1 shares (the "Class A1 Shares");
- 5.1.2 fifty-three thousand three hundred and thirty-four (53,334) class A2 shares (the "Class A2 Shares");
- 5.1.3 fifty-three thousand three hundred and thirty-three (53,333) class A3 shares (the "Class A3 Shares");
- 5.1.4 one hundred and forty-one million eight hundred thousand seven hundred and seven hundred and seventy-three (141,800,773) class B1 shares (the "Class B1 Shares");
- 5.1.5 one hundred and forty-one million eight hundred thousand seven hundred and seventy-three (141,800,773) class B2 shares (the "Class B2 Shares");
- 5.1.6 one hundred and forty-one million eight hundred thousand seven hundred and seventy-four (141,800,774) class B3 shares (the "Class B3 Shares");
- 5.1.7 one million five hundred and nineteen thousand one hundred and forty-six (1,519,146) class P1 shares (the "Class P1 Shares");
- 5.1.8 one million five hundred and nineteen thousand one hundred and forty-six (1,519,146) class P2 shares (the "Class P2 Shares"); and
- 5.1.9 one million five hundred and nineteen thousand one hundred and forty-seven (1,519,147) class P3 shares (the "Class P3 Shares"), (hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one British penny (GBP0.01) and having the rights and obligations as set out in the Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2

5.2.1 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is one hundred million British Pounds (GBP 100,000,000.-).

5.2.2 The Manager is authorised to issue Limited Shares ("Manager Issued Shares") up to the limit of the Authorised Capital from time to time subject as follows:

(a) the above authorisation will expire five years after 25 July 2014 provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by Shareholders' Resolution to the extent permitted by the 1915 Law;

(b) the Manager may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Manager Issued Shares and may issue the Manager Issued Shares to such persons and at such price with or without a premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Manager may determine, subject to the 1915 Law.

5.2.3 The Manager is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this Article 5 in order to reflect and record any change of issued Share capital made pursuant to Article 5.2.2;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with Luxembourg Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

5.3 The Shares are in registered form.

5.4 The Company may establish share premium accounts (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law, any Subscription and Shareholders' Agreement and these Articles provided always that (a) any share premium paid into such Share Premium Accounts in respect of the Preference Shares may be reimbursed in respect of any Numerical Class of Preference Shares but not in respect of any of the Ordinary Shares; (b) any share premium paid into such Share Premium Accounts in respect of the Class A Ordinary Shares may be reimbursed in respect of any Numerical Class of Class A Ordinary Shares but not in respect of any of the Preference Shares or any or the Class B Ordinary Shares; and (c) any share premium paid into such Share Premium Accounts in respect of the Class B Ordinary Shares may be reimbursed in respect of any Numerical Class of Class B Ordinary Shares but not in respect of any of the Preference Shares or any of the Class A Ordinary Shares.

5.5 The Company may, subject to any Subscription and Shareholders' Agreement, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one (1) or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder (s) subject to the 1915 Law, any Subscription and Shareholders' Agreement and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor or to a particular class of Shares.

5.6 All Shares have equal rights subject to any Subscription and Shareholders' Agreement and as otherwise provided in these Articles.

5.7 If any Shares are issued on terms that they are not fully paid up on issue, then payment of the balance due shall be made at such time and upon such conditions as the Manager may determine provided that all such Shares are treated equally."

The Shareholders declare that they have received and accepted a report issued by the board of managers of the unlimited shareholder acting as general partner of the Company (as required by article 32-3 (5) of the 1915 Law), to limit or cancel their preferential subscription rights with respect to the increase of the subscribed share capital within the limits of the authorised share capital.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to fully amend and restate article 6 of the Articles (Shares) and to redesignate it as "Increases and reduction of share capital", which shall read as follows:

" 6. Increases and reductions of share capital.

6.1 The issued capital of the Company may be increased or reduced from time to time by a Shareholders' resolution adopted in accordance with these Articles and Luxembourg Law and in compliance with any Subscription and Shareholders' Agreement and the Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as aforesaid.

6.2 Any reduction of the share capital of the Company will be through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued Shares of one (1) or more Numerical Class of Ordinary Shares or Preference Shares as the case may be (a "Share Redemption").

6.3 Any Share Redemption will be made in respect of the Numerical Class of Ordinary Shares and/or Preference Shares as the case may be with the highest number. In the event of a Share Redemption of Ordinary Shares, the Share Redemption will be in respect of both the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares of the relevant Numerical Series.

6.4 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

6.5 The "Preference Redemption Amount" will be the aggregate of (a) the nominal value of the Preference Shares of the Numerical Class which is the subject of the Share Redemption; (b) the accrued and unpaid Preference Dividend; and (c) the outstanding Preference Premium Amount provided always that the total Preference Redemption Amount in

respect of a Share Redemption must not exceed the Available Amount or the amount payable in accordance with article 16.1. Any reduction in the Preference Redemption Amount because it would otherwise exceed the Available Amount or the amount payable in accordance with article 16.1 would be made through a reduction in the amount of Preference Dividend and/or Preference Premium Amount paid, at the discretion of the Manager. The "Per Share Preference Redemption Price" will be the Preference Redemption Amount divided by the number of Preference Shares of the Numerical Class which is the subject of the Share Redemption.

6.6 The "Ordinary Redemption Amount" will be such amount as is determined by the Manager in accordance with the terms of any Subscription and Shareholders' Agreement and these Articles Provided Always that the total Ordinary Redemption Amount in respect of a Share Redemption must not exceed the Available Amount. The "Per Share Ordinary Redemption Price" will be the Ordinary Redemption Amount apportioned among the holders of Ordinary Shares of the relevant Numerical Class on an "Economic Basis".

6.7 There may not be more than an aggregate of six (6) Share Redemptions."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to fully amend and restate article 16 (Allocation of profits, Distributions) and to redesignate it as "Distribution on Shares" which shall read as follows:

16. "Distributions on shares.

16.1 Any Distributions and the calculations of any amount payable to a Shareholder on any Distribution will be made subject to any applicable law and to the provisions of any Subscription and Shareholders' Agreement. All distributions to be made by the Company in respect of its Shares and CPECs (including without limitation payment of yield and/or principal on the CPECs, payments upon a repurchase and cancellation of Shares, any dividends on shares and any payments in respect of Shares and/or CPECs following the liquidation of the Company) shall be made in the following order:

16.1.1 First on the Preference Shares and the CPECs simultaneously in accordance with their terms, provided always that:

(a) In the event that a payment is proposed on the CPECs ("CPECs Proposed Payment") or the Preference Shares ("Preference Shares Proposed Payment") but for any reason the Preference Shares Proposed Payment cannot be made without being in breach of the Articles and/or applicable law, then the Company shall be entitled to make the CPECs Proposed Payment (provided such payment complies with the CPEC Terms and Conditions and complies with applicable law) notwithstanding that the Preference Shares Proposed Payment is not made at the same time, and the Preference Shares Proposed Payment shall be made after the CPECs Proposed Payment as soon as such Preference Shares Proposed Payment it can be made in compliance with the Articles and with applicable law and when the cash to make such payment is available. For the avoidance of doubt, to the extent that the Company is unable to make a Preference Share Proposed Payment without being in breach of the Articles and/or applicable law, the Company shall not be obliged to retain the cash which it would otherwise have used to make the Preference Share Proposed Payment in order to use the cash to make the Preference Share Proposed Payment once it is entitled to do so, but may instead utilise such cash in making payment on the CPECs in accordance with their terms.

(b) Subject always as provided in 16.1.1(a), payments shall be apportioned between the CPECs and the Preference Shares on an Economic Basis.

16.1.2 Secondly on the Ordinary Shares in accordance with their terms and subject to a reserve equal to 101 per cent of the par value of all the Class C Shares in issue.

16.1.3 Lastly following a liquidation or dissolution of the Company, each of the Class C Shares will be entitled to a payment equal to 101 per cent of its par value.

16.2 All Distributions shall be allocated among the holders of Ordinary Shares on an Economic Basis.

16.3 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.

16.4 Subject to the provisions of Luxembourg Law, the Articles and any Subscription and Shareholders' Agreement, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

16.5 The Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with their respective rights and the terms of any Subscription and Shareholders' Agreement before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16.6 In the event that a dividend is declared in accordance with these Articles in respect of the Ordinary Shares or a payment is made on the Ordinary Shares following the liquidation or dissolution of the Company, then the following provisions will apply in relation to that dividend or liquidation payment unless waived by the Shareholders:

16.6.1 First, the holders of Class 1 Ordinary Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend or preferred liquidation payment as the case may be representing zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class 2 Ordinary Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend or preferred liquidation payment as the case may be representing zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class 3 Ordinary Shares shall be granted a right to receive a preferred dividend or preferred liquidation payment as the case may be representing zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Shares issued by the Company.

16.6.2 After the dividend or preferred liquidation payment as the case may be set out under article 16.6.1 above, all remaining income to be paid by way of dividend or liquidation payment as the case may be in respect of the Ordinary Shares if any, shall be paid to the holders of Class 3 Ordinary Shares or if the Class 3 Ordinary Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class 2 Ordinary Shares; or if the Class 2 Ordinary Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class 1 Ordinary Shares.

16.6.3 Any dividend or liquidation payment as the case may be payable in accordance with the above provisions of article 16.6 shall be apportioned among the holders of the shares of the relevant Numerical Class of Ordinary Shares on an "Economic Basis".

16.7 A fixed, cumulative dividend (the "Preference Dividend") calculated at the Relevant Rate on the Preference Principal Amount shall accrue on the Preference Shares as a class on a daily basis commencing on the date of issue and shall compound annually on each Compounding Day.

16.8 In the event that a dividend or preferred liquidation payment as the case may be is declared in accordance with these Articles in respect of the Preference Shares, then the following provisions will apply in relation to that dividend unless waived by the Shareholders:

16.8.1 First, the holders of Class P1 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend or preferred liquidation payment as the case may be representing zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class P2 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend or preferred liquidation payment as the case may be representing zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class P3 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend or preferred liquidation payment as the case may be representing zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Shares issued by the Company.

16.8.2 After the dividend or liquidation payment set out under article 16.8.1 above, all remaining income or liquidation payment as the case may be to be paid by way of dividend or liquidation payment as the case may be in respect of the Preference Shares if any, shall be paid to the holders of Class P3 Shares or if the Class P3 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class P2 Shares; or if the Class P2 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class P1 Shares.

16.8.3 Any Preference Dividend or liquidation payment as the case may be payable in accordance with the above provisions of article 16.8.2 shall be apportioned pro rata among the holders of the shares of the relevant Numerical Class of Preference Shares.

16.9 Without prejudice to any limitations on the ability to pay dividends imposed by applicable law, dividends on the Preference Shares may only be paid out of Company Profits."

Seventh resolution

The Shareholders resolve to fully amend and restate article 17 (Dissolution and liquidation), which shall now read as follows:

" **17. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' Meeting in accordance with Luxembourg Law. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company. Subject as provided in any Subscription and Shareholders' Agreement, any proceeds resulting from the liquidation will be distributed to the Shareholders in respect of their Shares firstly in respect of the Preference Shares in an amount equal to the Preference Principal Amount together with any accrued Preference Dividend apportioned pro rata among the holders of the Preference Shares in accordance with article 16.8 and secondly to the Ordinary Shares on an "Economic Basis" and in accordance with article 16.6."

Eighth resolution

The Shareholders resolve to insert a new article 19 of the Articles (Definitions), which shall read as follows:

19. "Definitions.

"1915 Law" means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended from time to time.

"Articles" means the articles of association of the Company.

"Available Amount" means the maximum amount distributable as permitted by Luxembourg Law (including section 72.1 of the 1915 Law) but not so as to exceed the cash held by the Company at the relevant time;

"Class A Ordinary Shares" means the Class A1 Shares, the Class A2 Shares and/or the Class A3 Shares;

"Class B Ordinary Shares" means the Class B1 Shares, the Class B2 Shares and/or the Class B3 Shares;

"Class 1 Ordinary Shares" means the Class A1 Shares and the Class B1 Shares;

"Class 2 Ordinary Shares" means the Class A2 Shares and the Class B2 Shares;

"Class 3 Ordinary Shares" means the Class A3 Shares and the Class B3 Shares;

"Compounding Date" means 31 December in each year;

"Company Profits" means the profits of the Company (including but not limited to retained profits) determined on an unconsolidated basis in accordance with Local GAAP consistent with the policies and practices of the Company and for these purposes will be calculated without taking account of accrued yield on any CPECs;

"Distribution" means any payment made by the Company in respect of all or any of the Shares including without limitation payments by way of dividend, on a Share Redemption and on or following a liquidation or dissolution of the Company;

"Economic Basis" means:

(a) in respect of the Ordinary Shares as if each Class A Ordinary Share represented the equivalent of 1,000 Class B Ordinary Shares; and

(b) in respect of the CPECs shall mean as if each CPEC had been converted to Preference Shares in accordance with the Conversion Ratio as set out in the CPEC Terms and Conditions;

"Subscription and Shareholders' Agreement" means any Subscription and Shareholders' Agreement relating to the Company to which the Shareholders are parties as amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time in accordance with the terms thereof;

"Local GAAP" means generally accepted accounting principles in effect from time to time in Luxembourg;

"Luxembourg Law" means the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law.

"Numerical Class" means the various numbered classes of Ordinary Shares or Preference Shares as the case may be;

"Ordinary Shares" means the Class A Ordinary Shares and/or the Class B Ordinary Shares;

"Preference Premium Amount" is the sum of GBP 45,528,815.61 as reduced from time to time pursuant to article 6.5.

"Preference Principal Amount" equals the aggregate of (a) the nominal value of the Preference Shares in issue from time to time; and (b) the Preference Premium Amount from time to time;

"Preference Shares" means the Class P1 Shares, Class P2 Shares and/or Class P3 Shares;

"Redemption Price" equals (a) in respect of each Ordinary Share the Per Share Ordinary Redemption Price in respect of such share; and (b) in respect of each Preference Share, the Per Share Preference Redemption Price;

"Relevant Rate" means a rate equal to ten per cent per annum, computed on a 365/366 day year and the actual number of days elapsed."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq juillet,

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de "Northstar Group and Co S.C.A" (ci-après, la "Société"), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188634 et constituée par un acte établi le 3 juillet 2014 par Maître Martine Schaeffer, notaire résidant au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Les statuts de la Société (les "Statuts") n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés (le "Mémorial"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 24 juillet 2014 depuis la constitution de la Société et n'ont pas encore été publiés au Mémorial.

L'assemblée a élu comme président Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement au Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et l'assemblée a élu comme scrutateur Flora Gibert, employée privée, résidant professionnellement au Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le Président demande au notaire soussigné d'acter que:

Les actionnaires représentés (les "Actionnaires") et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires ou leur mandataire, par le bureau de l'assemblée et le notaire.

Cette liste ainsi que les formulaires de procuration, signés ne varietur, seront enregistrés avec cet acte.

Il ressort de la liste de présence que 100% du capital social de la Société est représenté dans cette assemblée générale extraordinaire. Les Actionnaires ont déclaré avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Création de nouvelles catégories d'actions (les "Nouvelles Catégories d'Actions").
2. Conversion des Actions existantes (tel que définit dans les Statuts) en Nouvelles Catégories d'Actions.
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre million soixante-seize mille cinq cent trente Livres Sterling et quatorze pence (4.276.530,14 GBP) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille six cent soixante-huit Livres Sterling et vingt-cinq pence (24.668,25 GBP) à quatre million trois cent un mille cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling et trente-neuf pence (4.301.198,39 GBP) par l'émission et la création d'un nombre total de quatre cent vingt-sept mille six cent cinquante trois mille quatorze (427.653.014) actions de commanditaires ayant une valeur nominale d'un penny britannique (0,01 GBP) chacune divisées en nouvelles sous-catégories d'actions et avec une prime d'émission et ayant les mêmes droits et obligations prévus dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions (les "Nouvelles Actions").

Souscription et paiement des Nouvelles Actions.

4. Annulation de l'actuelle clause de capital autorisé et création d'un capital autorisé et introduction d'une clause de capital autorisé dans les Statuts.

Déclaration par les Actionnaires qu'ils ont reçu et accepté un rapport (le "Rapport de Capital Autorisé") émis par le conseil de gérance de l'actionnaire commandité agissant en tant que gérant commandité de la Société (l'"Actionnaire Commandité") (tel que requis par l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") relatif à l'introduction d'une nouvelle clause de capital autorisé dans les Statuts et la possibilité donnée au conseil de gérance de l'Actionnaire Commandité agissant comme gérant commandité de la Société de limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription des actionnaires.

5. Complète modification et refonte de l'article 5 des Statuts (Capital social).
6. Complète modification et refonte de l'article 6 des Statuts (Actions).
7. Complète modification et refonte de l'article 16 des Statuts (Affectation des Bénéfices, Distribution).
8. Complète modification et refonte de l'article 17 des Statuts (Dissolution et liquidation).
9. Insertion d'un nouvel article 19 des Statuts (Définitions).
10. Divers.

L'assemblée générale des Actionnaires, après délibération, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de créer une nouvelle catégorie d'actions commandité (les "Actions de Commandité" ou "Actions de Catégorie C") et les nouvelles catégories d'actions commanditaires suivantes:

- actions de catégorie A1 (les "Actions de Catégorie A1");
- actions de catégorie A2 (les "Actions de Catégorie A2");
- actions de catégorie A3 (les "Actions de Catégorie A3");
- actions de catégorie B1 (les "Actions de Catégorie B1");
- actions de catégorie B2 (les "Actions de Catégorie B2");
- actions de catégorie B3 (les "Actions de Catégorie B3");
- actions de catégorie P1 (les "Actions de Catégorie P1");
- actions de catégorie P2 (les "Actions de Catégorie P2"); et
- actions de catégorie P3 (les "Actions de Catégorie P3");

chacune ayant une valeur nominale de un penny britannique (0,01 GBP) et ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions suivantes.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de convertir les Actions Ordinaires actuelles en deux million quatre soixante-six mille sept cent quarante-cinq (2.466.745) Actions de Catégorie B1 et les actuelles Actions de Commandité (Management Shares) en quatre-vingt (80) Actions de Commandité (Unlimited Shares).

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre million soixante-seize mille cinq cent trente Livres Sterling et quatorze pence (4.276.530,14 GBP) afin de le porter de son montant actuel de vingt-quatre mille six cent soixante-six Livres Sterling et vingt-cinq pence (24.668,25 GBP) à quatre million trois cent un mille cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling et trente-neuf pence (4.301.198,39 GBP) par la création et l'émission de quatre cent vingt-sept million six cent cinquante-trois mille quatorze (427.653.014) actions de commanditaire (ensemble dénommées les "Nouvelles Actions") divisées en catégories d'actions telles que mentionnées ci-dessous, ayant chacune une valeur nominale d'un penny britannique (0,01 GBP) et avec une prime d'émission d'un montant total de quarante-sept million cent vingt-sept mille deux cent quinze Livres Sterling et soixante et un pence (47.127.215,61 GBP) relative à la catégorie alphabétique d'actions concernée et ayant les mêmes droits et obligations prévus dans les Statuts, tels que modifiés par les résolutions suivantes, par un apport en numéraire.

Les Nouvelles Actions sont émises comme suit:

- cinquante-trois mille trois cent trente-trois (53.333) Actions de catégorie A1;
- cinquante-trois mille trois cent trente-quatre (53.334) Actions de catégorie A2;
- cinquante-trois mille trois cent trente-trois (53.333) Actions de catégorie A3;
- cent trente-neuf million trois cent trente-quatre mille vingt-huit (139.334.028) Actions de catégorie B1;
- cent quarante-et-un million huit cent mille sept cent soixante-treize (141.800.773) Actions de catégorie B2;
- cent quarante-et-un million huit cent mille sept cent soixante-quatorze (141.800.774) Actions de catégorie B3;
- un million cinq cent dix-neuf mille cent quarante-six (1.519.146) Actions de catégorie P1;
- un million cinq cent dix-neuf mille cent quarante-six (1.519.146) Actions de catégorie P2; et
- un million cinq cent dix-neuf mille cent quarante-sept (1.519.147) Actions de catégorie P3;

Northstar Manager S.à r.l., étant l'Actionnaire Commandité de la Société décide de renoncer et, si approprié, d'annuler ses droits préférentiels de souscription aux Nouvelles Actions en vertu de cette résolution conformément à l'article 32-3 de la Loi de 1915.

Northstar Holdings Cayman Ltd. déclare souscrire à toutes les Nouvelles Actions. Ces Nouvelles Actions sont intégralement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de cinquante et un million quatre cent trois mille sept cent quarante-cinq Livres Sterling et soixante-quinze pence (51.403.745,75 GBP) réparti comme suit: (i) quatre million deux cent soixante-seize mille cinq cent trente Livres Sterling et quatorze pence (4.276.530,14 GBP) sont alloués au capital social de la Société et (ii) quarante-sept million cent vingt-sept mille deux cent quinze Livres Sterling et soixante-et-un pence (47.127.215,61 GBP) sont alloués aux Comptes de Prime d'Emission de la Société (tel que définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions suivantes) conformément à l'article 5.4 des Statuts tel que modifiés par les résolutions suivantes. La prime d'émission devra être alloué comme suit: (i) quarante-cinq million cinq cent vingt-huit mille huit cent quinze Livres Sterling et soixante-et-un pence (45.528.815,61 GBP) devront rester attachés aux Actions Préférentielles, (ii) un million cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent Livres Sterling (1.598.400,- GBP) devront rester attachés aux Actions Ordinaires de Catégorie A.

La preuve de l'existence de cet apport a été produite au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de supprimer et d'annuler la clause de capital social existante et de créer un nouveau capital autorisé mais non-émis et d'entièrement modifier et refondre l'article 5 des Statuts (Capital Social), qui devra se lire comme suit:

5. "Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre million trois cent un mille cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling et trente-neuf pence (4.301.198,39 GBP) divisé en quatre-vingt (80) actions de commandité (les "Actions de Commandité" ou "Actions de Catégorie C") détenue par l'actionnaire commandité et les actions de commanditaire suivantes (les "Actions de Commanditaires") détenues par les actionnaires commanditaires:

- 5.1.1 cinquante-trois mille trois cent trente-trois (53.333) actions de catégorie A1 (les "Actions de Catégorie A1");
- 5.1.2 cinquante-trois mille trois cent trente-quatre (53.334) actions de catégorie A2 (les "Actions de Catégorie A2");
- 5.1.3 cinquante-trois mille trois cent trente-trois (53.333) actions de catégorie A3 (les "Actions de Catégorie A3");
- 5.1.4 cent quarante-et-un million huit cent mille sept cent soixante-treize (141.800.773) actions de catégorie B1 (les "Actions de Catégorie B1");
- 5.1.5 cent quarante-et-un million huit cent mille sept cent soixante-treize (141.800.773) actions de catégorie B2 (les "Actions de Catégorie B2");

5.1.6 cent quarante-et-un million huit cent mille sept cent soixante-quatorze (141.800.774) actions de catégorie B3 (les "Actions de Catégorie B3");

5.1.7 [un million cinq cent dix-neuf mille cent quarante-six (1.519.146) actions de catégorie P1 (les "Actions de Catégorie P1");

5.1.8 un million cinq cent dix-neuf mille cent quarante-six (1.519.146) actions de catégorie P2 (les "Actions de Catégorie P2");

5.1.9 un million cinq cent dix-neuf mille cent quarante-sept (1.519.147) actions de catégorie P3 (les "Actions de Catégorie P3");

(ci-après dénommées les "Actions" et chacune une "Action") ayant chacune une valeur nominale de un penny britannique (0,01 GBP) et ayant les droits et obligations tels que définit dans les Statuts. Dans ces Statuts, "Actionnaires" signifie les détenteurs des Actions et "Actionnaire" doit être interprété conformément".

5.2

5.2.1 Le capital social autorisé, mais non-émis et non-souscrit de la Société (le "Capital Social") est de cent millions de Livres Sterling (100.000.000,- GBP).

5.2.2 Le Gérant est autorisé à émettre des Actions Commanditaires ("Actions Emises par le Gérant") jusqu'à la limite du Capital Autorisé de temps en temps sous réserve des conditions suivantes:

(a) l'autorisation mentionnée ci-dessus expirera cinq ans après le 25 juillet 2014 étant entendu qu'une période ou des périodes d'autorisation supplémentaires suivant cette période peuvent être approuvées par Résolution d'Actionnaires dans la mesure permise par la Loi de 1915;

(b) le Gérant peut limiter ou annuler le droit préférentiel des Actionnaires de souscrire aux Actions Emises par le Gérant et peut émettre les Actions Emises par le Gérant à ces personnes et à un certain prix avec ou sans prime et libérées par apport en nature ou en numéraire ou par incorporation de créances ou capitalisation des réserves ou tout autre moyen que le Gérant détermine, sous réserve de la Loi de 1915.

5.2.3 Le Gérant est autorisé à:

(a) entreprendre toutes les actions nécessaires ou utiles afin de modifier cet article 5 afin de refléter toute modification du capital social émis conformément à l'article 5.2.2;

(b) entreprendre ou autoriser toutes actions nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification conformément à la Loi luxembourgeoise;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et recevoir le paiement pour les Actions Emises par le Gérant et acter toute émission d'Actions Emises par le Gérant devant notaire.

5.3 Les Actions sont nominatives.

5.4 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions relatives à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Actionnaire(s) sous réserve de la Loi 1915, de tout Pacte d'Associés et de Souscription et des présents Statuts étant entendu que (a) toute prime d'émission payée dans un tel Compte de Prime d'Emission à l'égard des Actions Privilégiées devra être remboursé à l'égard des Catégories Numériques des Actions Privilégiées mais pas à l'égard des Actions Ordinaires; (b) toute prime d'émission payée dans un tel Compte de Prime d'Emission à l'égard des Actions Ordinaires de Catégorie A devra être remboursée à l'égard de toute Catégorie Numérique des Actions Ordinaires de Catégorie A mais pas à l'égard de toutes Actions Privilégiées ou toute Actions Ordinaires de Catégorie B; et (c) toute prime d'émission payée dans un tel Compte de Prime d'Emission à l'égard des Actions Ordinaires de Catégorie B devra être remboursée à l'égard de toute Catégorie Numérique des Actions Ordinaires de Catégorie B mais pas à l'égard de toutes Actions Privilégiées ou toute Actions Ordinaires de Catégorie A.

5.5 La Société peut, sous réserve de tout Pacte d'Associés et de Souscription, sans limitation, accepter du capital ou autres contributions sans émettre d'Actions ou tous autres titres en contrepartie des apports et peut créditer des apports sur un (1) ou plusieurs comptes. Les décisions sur l'utilisation de tels comptes doivent être prises par les Actionnaires sous réserve de la Loi 1915, de tout Pacte d'Associés et de Souscription et des présents Statuts. Pour écarter tout doute, une telle décision peut, mais pas nécessairement, attribuer tout montant apporté à l'apporteur ou à une catégorie particulière d'Actions.

5.6 Toutes les Actions ont des droits égaux conformément à tout Pacte d'Associés et de Souscription et sauf dispositions contraires des présents Statuts.

5.7 Si des Actions sont émises à des conditions où elles ne sont pas entièrement libérées lors de l'émission, alors le paiement du solde dû devra être réalisé au moment et selon les conditions que le Gérant pourra déterminer étant entendu que toutes lesdites Actions sont traitées également."

Les Actionnaires déclarent qu'ils ont reçu et accepté un rapport émis par le conseil de gérance de l'Actionnaire Commandité agissant en tant que gérant commandité de la Société (tel que requis par l'article 32-3 (5) de la Loi de 1915) de limiter ou annuler les droits préférentiels de souscription concernant l'augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital social autorisé.

Cinquième résolution

Les Actionnaires décide d'entièrement modifier et reformuler l'article 6 des Statuts (Actions) et de le renommer comme "Augmentations et réductions de capital social", qui devra se lire comme suit:

6. "Augmentations et réductions de capital social.

6.1 Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou diminué à tout moment par une résolution des Actionnaires adoptées conformément aux présents Statuts et la Loi Luxembourgeoise et en accord avec tout Pacte d'Associés et de Souscription et la Société peut racheter et/ou annuler ses Actions tel que susmentionné.

6.2 Toute réduction du capital social de la Société devra se faire par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Actions émises d'une (1) ou plusieurs Catégories Numériques d'Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles selon le cas (un "Remboursement d'Action").

6.3 Tout Remboursement d'Action sera réalisé à l'égard de la Catégorie Numérique des Actions Ordinaires et/ou Actions Préférentielles ayant le numéro le plus élevé. Dans le cas d'un Remboursement d'Action d'Actions Ordinaires, le Remboursement sera à l'égard des deux catégories d'Actions Ordinaires de Catégorie A et d'Actions Ordinaires de Catégorie B des Séries Numériques en question.

6.4 Lorsqu'un Remboursement d'Action devient effectif, les détenteurs des Actions qui sont rachetées par la Société en tant que partie du Remboursement d'Action (les "Actions Rachetées") sera payé le Prix de Remboursement pour chaque Action Rachetée.

6.5 Le "Montant de Remboursement Préférentiel" sera la somme de (a) la valeur nominale des Actions Préférentielles de la Catégorie Numérique qui est le sujet du Remboursement d'Action; (b) le Dividende Préférentiel courus et impayé; et (c) le Montant de la Prime d'Emission Préférentiel dû à condition que le Montant de Remboursement Préférentiel total à l'égard d'un Rachat d'Action ne doit pas excéder le Montant Disponible ou le montant dû conformément à l'article 16.1. Toute réduction du Montant de Remboursement Préférentiel, parce qu'il pourrait excéder le Montant Disponible ou le montant payable conformément à l'article 16.1, devra être faite moyennant une réduction du montant du Dividende Préférentiel et/ou du Montant de la Prime d'Emission Préférentielle payé, tel que décidé à la discrétion du Gérant. Le "Prix de Remboursement Préférentiel Par Action" sera le Montant de Remboursement Préférentiel divisé par le nombre d'Actions Préférentielles des Catégories Numériques qui est concerné par le Remboursement d'Action.

6.6 Le "Montant de Remboursement Ordinaire" sera le montant tel que déterminé par le Gérant conformément aux termes de tout Pacte d'Associés et de Souscription et aux présents Statuts, étant entendu que le Montant de Remboursement Ordinaire total à l'égard du Remboursement d'Action ne devra jamais excéder le Montant Disponible. Le "Prix de Remboursement Ordinaire Par Action" sera le Montant de Remboursement Ordinaire réparti parmi les détenteurs d'Actions Ordinaires des Catégories Numériques concernées "Considérées Comme Converties".

6.7 Il ne peut pas y avoir plus de six (6) Rachats d'Action au total.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident d'entièrement modifier et refondre l'article 16 (Affectation des Bénéfices, Distribution) et de le renommer comme "Distribution sur Actions" qui devra se lire comme suit:

16. "Distribution sur les actions.

16.1 Toute Distribution et les calculs de tout montant dû à un Actionnaire sur toute Distribution seront faits sous réserve de la loi applicable et des provisions de tout Pacte d'Associés et de Souscription. Toutes distributions devant être faites par la Société à l'égard de ses Actions et CPECs (incluant sans imitation le paiement d'intérêts et/ou principal sur les CPECs, paiements jusqu'au rachat ou annulation d'Actions, tous dividendes sur actions et tous paiements à l'égard des Actions et/ou CPECs suivant la liquidation de la Société) devront être faits dans l'ordre suivant:

16.1.1 Premièrement sur les Actions Préférentielles et les CPECs simultanément conformément avec leurs termes, à condition que:

(a) Dans le cas où un paiement est proposé sur les CPECs ("Paiement Proposé des CPECs") ou les Actions Préférentielles ("Paiement Proposé des Actions Préférentielles") mais pour toute raison le Paiement Proposé des Actions Préférentielles ne peut être fait sans être en violation des Statuts et/ou de la loi applicable, alors la Société sera autorisée à faire un Paiement Proposé des CPECs (pour autant que ce paiement soit conforme avec les Termes et Conditions des CPECs et soit conforme avec la loi applicable) malgré que le Paiement Proposé des Actions Préférentielles ne se fasse pas en même temps, et le Paiement Proposé des Actions Préférentielles devra être fait après le Paiement Proposé des CPECs dès que ce Paiement Proposé des Actions Préférentielles peut être fait en accord avec les Statuts et avec la loi applicable et lorsque les fonds pour faire ce paiement sont disponibles. Afin d'éviter tout doute, dans la mesure où la Société est incapable de faire un Paiement Proposé des Actions Préférentielles sans être en violation avec les Statuts et/ou la loi applicable, la Société ne devra pas être obligée de conserver les fonds qui auraient été utilisés pour faire le Paiement Proposé de l'Action Préférentielles dans le but d'utiliser les fonds pour faire le Paiement Proposé de l'Action Préférentielle une fois qu'elle sera autorisée à le faire, mais peut plutôt utilisé cet argent pour réaliser le paiement des CPECs conformément avec leurs termes.

(b) Sous réserve de l'article 16.1.1 (a), les paiements devront être répartis entre les CPECs et les Actions Préférentielles sur une Base Economique.

16.1.2 Deuxièmement sur les Actions Ordinaires conformément à leurs termes et sujet à la réserve égale à 101 pour cent de la valeur nominale de toutes les Actions de Catégorie C émises.

16.1.3 Dernièrement, suite à une liquidation ou dissolution de la Société, chacune des Actions de Catégorie C donnera le droit à un paiement égal à 101 pour cent de sa valeur nominale.

16.2 Toute Distribution doit être allouée parmi les détenteurs d'Actions Ordinaires sur une Base Economique.

16.3 Des bénéfices nets de la Société déterminé selon la Loi Luxembourgeoise, cinq pourcent (5%) doivent être déduits et alloués au fond de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale atteint un dixième (1/10) du capital nominal de la Société.

16.4 Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, les Statuts et tout Pacte d'Associés et de Souscription, la Société peut par résolution des Actionnaires déclarer un dividende conformément aux droits respectifs des Actionnaires.

16.5 Le Gérant peut décider de payer un dividende intérimaire aux Actionnaire(s) conformément à leurs droits respectifs et aux termes de tout Pacte d'Associés et de Souscription avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état financier montrant que des fonds suffisant sont disponibles pour distribution, étant entendu que (i) le montant devant être distribué ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et les réserves distribuables, mais réduit par les pertes reportées et les sommes devant être allouées à une réserve devant être établit conformément à la Loi de 1915 ou aux présents Statuts et que (ii) toutes les sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices réellement réalisés peuvent être recouvertes par les/Actionnaire(s) en question.

16.6 Dans le cas où un dividende est déclaré conformément aux Statuts à l'égard des Actions Ordinaires ou un paiement est fait sur les Actions Ordinaires suivant la liquidation ou la dissolution de la Société, les dispositions suivantes s'appliqueront à ce dividende ou paiement de liquidation sauf en cas de renonciation par les Actionnaires:

16.6.1 Premièrement, les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie 1 doivent se voir attribuer un droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel ou un paiement de liquidation préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale des Actions Emises par la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie 2 doivent se voir attribuer un droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel ou un paiement de liquidation préférentiel représentant zéro virgule trente pourcent (0,30 %) de la valeur nominale des Actions Emises par la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie 3 doivent se voir attribuer un droit de recevoir, au prorata un dividende préférentiel ou un paiement de liquidation préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) de la valeur nominale des Actions Emises par la Société.

16.6.2 Après le paiement du dividende ou le paiement de liquidation préférentiel comme énoncé dans l'article 16.6.1 ci-dessus, tout revenu restant devant être payé comme dividende ou paiement de liquidation s'il y en a à l'égard des Actions Ordinaires, devra être payé aux détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie 3 ou si les Actions Ordinaires de Catégorie 3 ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs des Actions Ordinaires de Catégorie 2; ou si les Actions Ordinaires de Catégorie 2 ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs des Actions Ordinaires de Catégorie 1.

16.6.3 Tout dividende ou paiement de liquidation dans le cas où ils sont payables conformément aux dispositions ci-dessus de l'article 16.6 devra être réparti parmi les détenteurs des Actions de la Catégorie Numérique des Actions Ordinaires en question sur une Base Economique.

16.6.4 Un dividende fixé et cumulé (le "Dividende Préférentiel") calculé au Taux Applicable sur le Montant Principal Préférentiel doit courir sur les Actions Préférentielles en tant que catégorie sur une base journalière commençant à la date d'émission et devra être capitalisé annuellement au Jour de Capitalisation.

16.7 Dans le cas où un dividende ou paiement de liquidation préférentiel, si applicable, est déclaré conformément aux présents Statuts à l'égard des Actions Préférentielles, alors les dispositions suivantes s'appliqueront à ce dividende sauf en cas de renonciation par les Actionnaires:

16.7.1 Premièrement, les détenteurs d'Actions de Catégorie P1 doivent se voir attribuer un droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel ou un paiement de liquidation préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25 %) de la valeur nominale des Actions Emises par la Société. Les détenteurs d'Actions de Catégorie P2 doivent se voir attribuer un droit de recevoir, au prorata un dividende préférentiel ou un paiement de liquidation préférentiel représentant zéro virgule trente pourcent (0,30 %) de la valeur nominale des Actions Emises par la Société. Les détenteurs d'Actions de Catégorie p3 doivent se voir attribuer un droit de recevoir, au prorata un dividende préférentiel ou un paiement de liquidation préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35 %) de la valeur nominale des Actions Emises par la Société.

16.7.2 Après le dividende ou le paiement de liquidation préférentiel comme énoncé dans l'article 16.8.1 ci-dessus, tout revenu restant devant être payé comme dividende ou paiement de liquidation s'il y en a à l'égard des Actions Préférentielles, devra être payé aux détenteurs d'Actions de Catégorie P3 ou si les Actions de Catégorie P3 ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs des Actions de Catégorie P2; ou si les Actions de Catégorie P2 ont été annulées ou n'existent plus, aux détenteurs des Actions de Catégorie P1.

16.7.3 Tout Dividende Préférentiel ou paiement de liquidation dans le cas où ils sont dus conformément aux dispositions ci-dessus de l'article 16.8.2 devra être répartis parmi les détenteurs des Actions de la Catégorie Numérique des Actions Préférentielles en question sur une Base Economique.

16.8 Sans préjudice de toute limitation sur l'habilité de payer les dividendes imposés par la loi applicable, les dividendes sur les Actions Préférentielles ne peuvent être payés que sur les Profits de la Société."

Septième résolution

Les Actionnaires décident d'entièrement modifier et refondre l'article 17 (Dissolution et Liquidation), qui devra se lire comme suit:

17. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Actionnaires conformément à la Loi Luxembourgeoise. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Actionnaire, cet Actionnaire pourra, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société. Sous réserve tout Pacte d'Associés et de Souscription, tous revenus résultant de la liquidation seront distribués aux Actionnaires à l'égard de leurs Actions premièrement à l'égard des Actions Préférentielles dans un montant égal au Montant Principal Préférentiel ensemble avec tout Dividende Préférentiel cumulé répartie proportionnellement parmi les détenteurs d'Actions Préférentielles conformément à l'article 16.8 et deuxièmement au profit des Actions Ordinaires sur une Base Economique et conformément à l'article 16.6"

Huitième résolution

Les Actionnaire décident d'insérer un nouvel article 19 aux Statuts (Définitions), qui devra se lire comme suit:

19. Définitions. "Actions Ordinaires de Catégorie A" signifie les Actions de Catégorie A1, les Actions de Catégorie A2 et/ou les Actions de Catégorie A3.

"Actions Ordinaires de Catégorie B" signifie les Actions de Catégorie B1, les Actions de Catégorie B2 et/ou les Actions de Catégorie B3.

"Actions Ordinaires de Catégorie 1" signifie les Actions de Catégorie A1 et les Actions de Catégorie B1.

"Actions Ordinaires de Catégorie 2" signifie les Actions de Catégorie A2 et les Actions de Catégorie B2.

"Actions Ordinaires de Catégorie 3" signifie les Actions de Catégorie A3 et les Actions de Catégorie B3.

"Actions Ordinaires" signifie les Actions Ordinaires de Catégorie A et/ou les Actions Ordinaires de Catégorie B.

"Actions Préférentielles" signifie les Actions de Catégorie P1, les Actions de Catégorie P2 et/ou les Actions de Catégorie P3.

"Base Economique" signifie

(a) à l'égard des Actions Ordinaires comme si chaque Action Ordinaire de Catégorie A représente l'équivalent de 1.000 Actions Ordinaires de Catégorie B; et

(b) à l'égard des CPECs devrait signifier que si chaque CPEC avait été converti en Actions Préférentielles conformément au Taux de Conversion tel qu'établi dans les Termes et Conditions des CPECs.

"Catégorie Numérique" signifie les différentes catégories numériques d'Actions Ordinaires ou Actions Préférentielles selon le cas.

"Date de Capitalisation" signifie le 31 décembre de chaque année.

"Distribution" signifie tout paiement fait par la Société à l'égard de toutes les Actions incluant sans limite, les paiements par le biais de dividendes, Remboursement d'Actions et/ou suivant une liquidation ou dissolution de la Société.

"GAAP Locales" désigne les principes comptables généralement acceptés en vigueur de temps à autre à Luxembourg.

"Loi Luxembourgeoise" signifie les lois du Grand Duché de Luxembourg incluant la Loi de 1915.

Loi de 1915" signifie la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales datée du 19 août 1915 et modifiée de temps en temps.

"Montant Disponible" signifie le montant maximum distribuable tel que permis par la Loi Luxembourgeoise (incluant section 72.1 de la Loi de 1915) mais sans excéder la trésorerie détenue par la Société à ce moment-là.

"Montant de la Prime d'Emission Préférentiel" signifie le montant de 45.528.815,61 GBP tel que réduit de temps en temps conformément à l'article 6.5.

"Montant Principal Préférentiel" est égal à la somme de (a) la valeur nominale des Actions Préférentielles émises de temps en temps; et (b) le Montant de la Prime d'Emission Préférentiel de temps de temps.

"Pacte d'Associés et de Souscription" signifie tout pacte d'associés et de souscription relatif à la Société auquel les Actionnaires sont parties tel que modifié, reformulé, complété ou autrement modifié de temps à autre conformément avec les termes en question.

"Prix de Rachat" est égal à (a) à l'égard de chaque Action Ordinaire le Prix de Rachat Ordinaire Par Action concernant de tel part; et (b) à l'égard de chaque Actions Préférentielles, le Prix de Rachat Préférentiel Par Action.

"Profits de la Société" signifie les profits de la Société (y compris, mais non limités aux profits reportés) déterminés sur une base consolidée en accord avec les GAAP Locales conformément aux pratiques et politiques de la Société et pour ces besoins calculés sans prendre en compte tout intérêt échu sur tous CPECs.

"Statuts" désignent les statuts de la Société.

"Taux Applicable" signifie le taux égal à dix pourcent par année, calculée sur 365/366 jour par an et le nombre réel de jours écoulés."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35684. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014125814/721.

(140142917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Five Arrows Holding I, Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 185.327.

—
Extrait de l'Assemblée du 14 mars 2014

Première résolution

L'Assemblée a approuvé la démission de Monsieur Victor DECRION en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée a approuvé la nomination de Monsieur Younes Zemmouri, né le 29 octobre 1974 à Cassablanca, résidant professionnellement au 23 bis avenue de Messine F-75008 Paris, comme administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Référence de publication: 2014124200/15.

(140138640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

N1ghtfor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 189.255.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Venplan S.à r.l., a private limited liability company established under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, whose registered office is at 89A, rue Pafebruch L-8308 Capellen, registered under number B 183.128 at the Luxembourg Trade and Companies' Register,

duly represented by Private Equity Finance & Investment Management Company SA, a company established under laws of Belgium, whose registered office is at 489, Avenue Louise, B-1050 Brussels, registered with the "Moniteur belge" under number 0895.163.114,

itself duly represented by its managing director Mr Pierfrancesco POZZI ROCCO, residing at 16, Avenue des Erables, B-1640 Rhode St. Genèse.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of N1ghtfor S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of

the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as a société de participation financière and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is seventy-five thousand euro (EUR 75,000) divided into four thousand (4,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of eighteen point seventy-five euro (EUR 18.75) each. Future class B shares and class C shares can be issued by the Company and subscribed by the Shareholders (respectively the "Class B Shares" and the "Class C Shares", together with the Class A Shares, the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Managers subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Managers subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 Except as otherwise provided in these Articles, all Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by at least three (3) managers (the "Managers"), who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 the joint signatures of at least of two (2) Managers on three (3);

10.2 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, they may delegate any of the Board of Managers' powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

The share capital has been subscribed as follows:

Venplan S.à r.l.	4,000 Class A Shares
Total:	4,000 Class A Shares

All these Shares have been fully paid up by a contribution in cash for an amount of seventy-five thousand euro (EUR 75,000), together with a share premium of an amount of three hundred twenty-five thousand euro (EUR 325,000), so that the total amount of four hundred thousand euro (EUR 400,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand two hundred euro (EUR 2,200).

Sole shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

1) The following person is appointed as manager of the Company for an undetermined period and with immediate effect:

- Private Equity Finance & Investment Management Company SA, a société anonyme company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at 489, Avenue Louise, B-1050 Brussels and registered with the "Moniteur belge" under number 0895.163.114;

- Mr. Raymond DEBBANE, born in Lebanon on 10 March 1955 and professionally residing at 750 Lexington Avenue, New York, NY 10022, United States of America, and

- Mr. Gregory CENTURIONE, born in Etterbeek (Belgium), on 22 December 1972 and professionally residing at 89A, rue Pafebruch L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Venplan S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 89A, rue Pafebruch L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.128,

dûment représentée par Private Equity Finance & Investment Management Company SA, une société de droit belge, ayant son siège social au 489, Avenue Louise, B-1050 Bruxelles, immatriculée auprès du «Moniteur belge» sous le numéro 0895.163.114,

elle-même dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Pierfrancesco POZZI ROCCO, demeurant au 16, Avenue des Erables, B-1640 Rhode St. Genèse.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme - Dénomination sociale. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de N1ghtfor S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit dans l'enceinte de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société a à ce moment un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société a à ce moment un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même municipalité ou non) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") adoptée conformément aux présents Statuts - y compris l'article 13.4 - et aux lois telles que modifiées du Grand-Duché du Luxembourg, y compris la Loi de 1915 ("Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social ou autres de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à ce que la situation se normalise; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera Luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales dans et en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

3. Objet. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société de participation financière et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient pour l'heure un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, obligations non-garanties, emprunt

obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout personne appartenant à la Société;

3.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Détentricé") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle une Entité Détentricé a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette ou d'une obligation financière;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relative;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) divisé en quatre mille (4.000) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A") avec une valeur nominale de dix-huit virgule soixante-quinze euros (EUR 18,75-) chacune. Des futures parts sociales de classe B et parts sociales de classe C peuvent être émises par la Société et souscrites par les Associés (les "Parts Sociales de Classe B" et les "Parts Sociales de Classe C", et avec les Parts Sociales de Classe A les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs de Parts Sociales au moment pertinent, et "Associé" sera interprété en conséquence.

5.2 La Société pourra établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions concernant l'utilisation du Compte de Prime d'Emission seront prises par le(s) Gérant(s) conformément à la Loi de 1915 et les présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en rémunération de cette contribution et peut affecter ces contributions à un ou plusieurs comptes. Les

décisions concernant l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) conformément à la Loi de 1915 et les présents Statuts. Afin de dissiper tout doute, toute décision ci-dessus mentionnée pourra, sans que cela ne soit une obligation, affecter tout montant alloué à un contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux, sous réserve de provisions différentes dans les présents Statuts.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Transfert des parts sociales.

7.1 Lorsqu'il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Lorsqu'il y a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois-quarts des Parts Sociales;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément des propriétaires de Parts Sociales représentant les trois-quarts des Parts Sociales appartenant aux survivants ou dans les circonstances envisagées à l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par au moins trois (3) gérants (les "Gérants"), qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si la Société est administrée à un moment par plus d'un Gérant, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment pour toute raison par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la société est valablement engagée et liée vis-à-vis des tiers:

10.1 par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants sur les trois (3);

10.2 par la seule signature de toute personne à qui ce pouvoir a été délégué, conformément à l'Article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, ils pourront individuellement déléguer n'importe lesquels des pouvoirs du Conseil de Gérance pour remplir des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et devront déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires et rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si au moins une majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des votes des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tous autres équipements de communication à condition que toutes les personnes participantes à une telle réunion soient dans la capacité de s'entendre et de se parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou s'agissant de tout Gérant, le Représentant du Gérant) est valable et effective comme si elle avait été adoptée à une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et pourra consister en un ou plusieurs document(s) ayant le même contenu et signé(s) par ou au nom du ou des Gérant(s) concerné(s).

12.7 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil devront être signés et les extraits de ces procès-verbaux pourront être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus que trois quarts des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou e-mail ou tout autre moyen similaire) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 La majorité requise pour l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Sauf si requis par la Loi Luxembourgeoise, il n'y aura pas de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés sont valablement prises immédiatement après la réception par la Société des exemplaires originaux (ou des copies envoyées par télécopieur ou des pièces jointes aux courriels) des votes des Associés sous réserve des exigences prévues à l'article 13.8.1 et les dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, indépendamment du fait que tous les Associés aient voté ou pas

14. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés pourront être recouvrées auprès de(s) l'Associé(s) concerné(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par l'Assemblée Générale conformément à la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à cet instant la Société n'a qu'un seul Associé, cet Associé pourra, à sa discrétion, résoudre de liquider la Société en évaluant personnellement les actifs et les passifs, connus ou non, de la Société.

17. Loi luxembourgeoise et interprétation.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence fait à:

- (a) Un genre, inclut tous les autres genres;
- (b) (à moins que le contexte n'exige une interprétation différente) le singulier inclut le pluriel et vice-versa;
- (c) Une "personne" emporte référence à tout individu, entreprise, société, corporation, ou autre personne morale, gouvernement, Etat ou agence étatique ou tout autre joint venture, association, ou partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (peu important qu'ils aient ou non une personnalité morale distincte);
- (d) Une disposition législative ou loi inclut toutes les modifications pouvant y être apportées et toutes les nouvelles promulgations (avec ou sans modifications) de celles-ci.

17.1.2 Les mots "inclut" et "incluant", devront être interprétés comme étant suivis des mots "sans limitations" et des termes généraux ne devront pas être interprétés restrictivement en raison de mots les suivants ou les précédant indiquant une classe particulière d'actes, affaires ou choses ou d'exemples tombant dans le champ des termes généraux;

17.1.3 Les titres des présents Statuts n'affectent pas leur interprétation ou structure.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est soumise à toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Venplan S.à r.l.	4.000 Parts Sociales de Classe A
Total:	4.000 Parts Sociales de Classe A

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire d'un montant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), avec une prime d'émission d'un montant de trois cent vingt-cinq mille euros (325.000.- EUR), de sorte que la somme totale de quatre cent mille euros (EUR 400.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale des associés, a pris, via son mandataire, les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées au Conseil de Gérance de la Société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:

- Private Equity Finance & Investment Management Company SA, une société anonyme de droit belge ayant son siège social au 489, Avenue Louise, B-1050 Bruxelles, enregistrée auprès du «Moniteur belge» sous le numéro 0895.163.114;
- Monsieur Raymond DEBBANE, né au Liban le 10 mars 1955, ayant son adresse professionnelle à 750 Lexington Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique; et
- Monsieur Gregory CENTURIONE, né à Etterbeek (Belgique), le 22 décembre 1972, ayant son adresse professionnelle au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Pozzi Rocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 juillet 2014. LAC/2014/36267. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014125831/525.

(140143235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

**CAC Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Construction and Renovation Company S.à r.l.).**

Siège social: L-4351 Esch-sur-Alzette, 11-13, rue Arthur Useldinger.
R.C.S. Luxembourg B 147.242.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Yilmaz DEMIR, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 11-13, rue Arthur Useldinger, agissant en son nom personnel et en sa qualité d'associé et de gérant de la société ci-après nommée.
- 2) Monsieur Tolga DEMIR, demeurant à F-57150 Creutzwald, 8a, rue Henri Poincaré, agissant en son nom personnel et en sa qualité d'associé de la société ci-après nommée.

Lequels comparants déclarent qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Construction and Renovation Company S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4351 Esch-sur-Alzette, 11-13, rue Arthur Useldinger, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 18 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1547 du 11 août 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147242.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 24 avril 2013, publié au Mémorial C numéro 1440 du 18 juin 2013.

Ensuite les comparants, agissant en leur dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les comparants décident de changer la dénomination de la société de «Construction and Renovation Company S.à r.l.» en «CAC Group S.à r.l.», de sorte que l'article 2 des statuts sera modifié et aura la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de «CAC Group S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les comparants décident de compléter l'activité de la société et en conséquence de modifier l'objet social de la société, de sorte que l'article 4 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la construction, la rénovation, tous travaux de façades et d'isolation, la peinture, la menuiserie, la toiture, la pose de carrelage, le revêtement de sol, la maintenance, ainsi que toutes opérations de travaux en entreprises générales.

La société a également pour objet l'achat et la vente de toutes marchandises tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: DEMIR Y., DEMIR T., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/07/2014. Relation: EAC/2014/10399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124102/49.

(140137525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Compagnie Matic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 189.060.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le deux juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

A COMPARU:

Monsieur Pascal RICHARD, entrepreneur, né à Vevey (Suisse) le 16 mars 1964, demeurant à CH-1618 Châtel-Saint-Denis, Chemin derrière le Château, 7.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra plus généralement acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, la mise en valeur et la gestion d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, mais uniquement dans le cadre de la gestion de son patrimoine propre.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "COMPAGNIE MATIC s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Strassen.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Pascal RICHARD, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Pascal RICHARD, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

Le comparant déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RICHARD, MEYERS.

Enregistré à Capellen, le 11 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014124175/138.

(140138812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

CEREP Grosvenor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.423.

EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122310/14.

(140141048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.
